

EXTRAIT DU JOURNAL.

RÉSUMÉ.

Deuxieme.—Qu'il peut être convenable pour la sûreté des archives françoises, que les divers regus cy dessus mentionnés, soient logés dans l'Office du Conseil et entrés dans leur entier dans ce journal, sur les minutes du Conseil.

Troisieme.—Que pour la meilleure et plus utile distribution des états imprimés, intitulés, "*Anciennes Archives Françoises*," il est nécessaire d'ordonner, que 150 copies soient délivrées au sheriff du district de Québec, autant au sheriff de Montréal, et 50 copies au sheriff des Trois-Rivieres, 15 copies au sheriff du district de Gaspé, et 40 copies au sheriff de Hesse, et 70 copies aux sheriffs de chacun des autres districts de Lunébourg, Mecklembourg et Nassau; 6 copies à chacun des Membres du Conseil, 80 copies à l'Evêque pour l'usage du Clergé, et que les sheriffs distribuent les copies qui peuvent leur être envoyées respectivement, parmi les juges, les magistrats, les officiers et praticiens des cours de justice, et parmi les principaux habitants de leurs bailliages respectifs; et que le greffier du Conseil fasse ajouter ce journal au livre imprimé, et que l'ordre pour cette distribution soit publié dans la Gazette, afin que les divers sheriffs et autres qui y sont intéressés, puissent s'y conformer en conséquence.

ORDONNE,

Que le Président mette les regus originaux ci-dessus mentionnés, avec une copie du journal du Comité jusqu'à ce jour, devant sa seigneurie; ordonne aussi que la plus ample considération des matieres en référence, soit ajournée à l'ordre prochain du Président.

Signé par ordre

Chambre du Conseil à l'Evêché le 27. Juillet, 1791.

WILLIAM SMITH, Président.

LES REÇUS.

N^o 1.

Office du Secrétaire et des Régîtres, Québec, 9e. Fevrier, 1791.

RÉÇU des mains de Monfr. Panet Greffier de la Cour des Plaidoyers-communs pour le District de Québec, et déposés par lui dans cette office, sous mon inspection, conformément à une résolution et ordre du Comité du Conseil regardant la conservation et disposition des anciens régîtres François, communiqués par le président du Comité, aux Greffiers des Plaidoyers-communs à Québec, le troisieme present, les livres et régîtres suivants, sçavoir;

1. Soixante livres de régîtres intitulés, "régîtres et plunitifs du Conseil supérieur de Québec contenant arrêts et jugemens depuis N^o 1. jusqu'à N^o 60."
2. Trois livres intitulés "productions des papiers, affirmations des voiajes &c. depuis N^o 61 jusqu'à N^o 63.
3. Quatre livres intitulés, "registres criminels, depuis N^o 64 jusqu'à N^o 67.
4. Un livre intitulé, "registre d'affirmations, &c. N^o 68."

Québec, 9e. Fevrier, 1791.

GEO. POWNALL, Sec. et Reg.

Reçu un double du ci-dessus,

P. L. PANET.

N^o II.